

Autorisation de diffusion d'une œuvre de mise en valeur esthétique libre* de caractères chinois

* Seules sont acceptées les réalisations ayant recours à des techniques manuelles sur surface plane (dessin, peinture, calligraphie, collage, tissus ...). Les techniques faisant appel au numérique ne sont pas acceptées.

REPRÉSENTANT LÉGAL (NOM Prénom):

de l'enfant (NOM Prénom):

École :

Dans un but strictement pédagogique ou éducatif à des fins non commerciales, et sous réserve de préserver l'intimité de la vie privée de l'élève, les enseignants de l'école vont être amenés à utiliser, à reproduire et à diffuser des photographies, des enregistrements sonores, des créations (dessins, écrits, photographies et toutes sortes de réalisations intellectuelles) de votre enfant pour une durée indéterminée à dater de la présente.

Créations de formes originales (dessins, écrits, photographies et toutes sortes de réalisations)

En application de l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle (**L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre.** Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible...), **j'autorise l'enseignant responsable du projet à utiliser les créations de mon enfants sans contrepartie financière et pour la durée des droits d'auteur :**

- sur Internet	OUI	NON
- sur tous supports numériques (cdrom, dvdrom...) à destination des familles des élèves, des personnels de l'Éducation Nationale	OUI	NON
- sur tout support papier	OUI	NON
- sur grand écran dans toute manifestation scolaire ou culturelle (kermesse, salon du livre...).	OUI	NON

NB : les œuvres dont les auteurs remplissent les conditions d'âge au collège et au lycée seront présentées aussi au concours national « Dessine le chinois ! » 2021 de l'AFCC (Association Fête des caractères chinois)

*Ajouter la mention manuscrite « **Lu et approuvé** »*

Date et Signature